

**PAR COURRIEL
ET PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE**

Le 6 août 2020

Me Véronique Dubois
Secrétaire
La Régie de l'Énergie
800 Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'H.Q. relative aux mesures de soutien au développement
des serres – R-4127-2020
N/D : UPA-22

Chère consœur,

Nous avons pris connaissance des commentaires du Distributeur concernant le budget de participation de l'Union des producteurs agricoles (l'UPA) déposé au présent dossier et souhaitons apporter certains éclaircissements.

Bien qu'à première vue ce budget puisse sembler élevé, il se justifie par les éléments particuliers suivants :

- o Le présent dossier porte sur la mise en œuvre d'un nouveau tarif visant spécifiquement le secteur agricole, soit le secteur serricole d'où notamment la pertinence de faire témoigner un expert dans ce domaine;
- o Afin de simplifier les interventions du secteur agricole, la demande d'intervention de l'UPA et le budget de participation qui y est relié, englobe les intérêts des Producteurs en serres du Québec à même l'intervention de l'UPA laquelle représentante l'ensemble des producteurs agricoles au Québec;

- o La présence d'un nombre d'intervenants moindres que dans les dossiers tarifaires habituels s'explique par le caractère spécifique de ce dossier.

Dans ce contexte, il est normal que le budget de participation de l'UPA soit plus élevé que celui des autres intervenants et qu'il occupe la plus grande part des budgets totaux déposés.

L'UPA considère que son intervention est indispensable au présent dossier et que son budget de participation se justifie vu les circonstances propres au présent dossier.



Me Marie-Andrée Hotte

c. c. Me Simon Turmel H.-Q.
Mme Isabelle Bouffard, UPA
M. David Tougas, UPA